



Wallonie



Esneux

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Tom BERROU** demeurant Sedoz 40 à 4920 Sougné-Remouchamps.

Le terrain concerné est situé **Rue Croupet des Creux, 17 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°479D3.

La demande vise les travaux suivants : **Régularisation de constructions existantes** et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°3) pour les raisons suivantes :**

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5m ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m<sup>2</sup> ;
- Le volume à toiture plate n'est pas un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toitures à versants ;
- La pente de toiture de l'abri est inférieure à 25°.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be), dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode n°2** (Château Brunsode - 1<sup>er</sup> étage) à 4130 ESNEUX.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 12 janvier 2026 au 26 janvier 2026 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@esneux.be](mailto:urbanisme@esneux.be)